

Communauté de Communes



*Lure  
Vançon  
Durance*

*Le village – 04290 SALIGNAC*

*Tél. 04.92.34.46.75*

*Fax. 04.92.32.69.86*

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA C.C.L.V.D.**

**Séance du 23 Juin 2011**

**Etaient présents :**

*Pour la commune de Salignac :*

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire
- Isabelle MORINEAUD, membre suppléante

*Pour la commune de Montfort :*

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire

*Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :*

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, membre titulaire
- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire

*Pour la commune de Sourribes :*

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire

*Pour la commune d'Aubignosc :*

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

*Pour la CCLVD :*

- Emily FAVRE, directrice remplaçante

**Etaient excusés :**

Excusée : Chantal CHAIX,

La réunion se déroule sous la présidence de M. LAUFERON, Président.  
Marie-José ESTUBIER est nommée secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.  
La séance est ouverte à 18h04

---

## **1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le compte-rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

## **2 –ATTRIBUTION DU MARCHÉ INFORMATIQUES ECOLES**

Monsieur le Président rappelle que, lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de compléter l'équipement informatique des écoles (6 tableaux interactifs, 11 ordinateurs au total, 3 scanners et 1 imprimante tout en 1).

Une demande de subvention a été faite à l'Etat qui a attribué une subvention de 12500€ (soit 50% du montant du marché estimé).

Après avoir fait plusieurs demandes des devis, deux offres ont été reçues.

Monsieur le président présente les offres des entreprises Office Center et IGL et rappelle les trois critères proposés pour la mise en concurrence (prix, qualité des produits et service après-vente).

***Après comparaison des offres et lecture du rapport d'analyse d'offres, le marché est attribué à l'unanimité à Office Center pour un montant de 25565€ HT.***

## **2. RENOUELEMENT DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012 et QUESTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DU PERSONNEL**

Conformément à la délibération n°32/2008 du 3 juillet 2008, le conseil a donné délégation au Président pour signer les contrats de travail destinés à renouveler les contrats à durée déterminée ou assurer les remplacements d'agents placés en congés maladie, maternité, etc.

Dans le cadre de ces délégations 3 agents vont être renouvelés pour la période scolaire 2011-2012: Sylvie JUNG à Salignac, Fabienne AMIEL à Montfort et Graziella GUEVARA à Aubignosc. Toutes trois sont chargées du service d'aide à la prise des repas et d'entretien des locaux après le service.

Ces postes ont les caractéristiques suivantes :

- Contrats à Durée Déterminée
- Pour la période du 5 septembre 2011 au 6 juillet 2012,
- Rémunération au SMIC horaire

La communauté sera sans doute amenée à augmenter le volume horaire de Mme S. Jung à la garderie périscolaire de Salignac en raison d'une augmentation prévisible de la fréquentation le lundi. Si ce besoin se confirmait à la rentrée de façon durable, un avenant au contrat sera proposé après les vacances de la Toussaint 2011.

Enfin pour pourvoir au remplacement de Mme Pouymayon partie en retraite le 16 Juin, il est proposé pour l'année scolaire 2011-2012 de compléter les heures de Mme Jean, avec dans un premier temps une période d'essai de 3 à 4 mois et dans un second temps de transformer son contrat en le passant de 22.5 à 31 heures/ semaine.

***Accord du conseil à l'unanimité sur les 3 points exposés ci-dessus.***

## **3. VALIDATION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT APRES ENQUETE PUBLIQUE:**

Monsieur le Président rappelle que, après enquête publique, l'ensemble des communes de la Communauté de Communes a délibéré favorablement aux zonages d'assainissement collectifs établit dans le cadre du schéma.

La communauté de communes étant maitre d'ouvrage de ce schéma et en charge du contrôle des assainissements autonomes, il convient à ce titre qu'elle valide à son tour les cartes de zonages proposées par le schéma directeur d'assainissement. ***Le schéma est approuvé à l'unanimité.***

## **4. TRAVAUX SAISONNIERS**

La saison estivale est l'occasion de réaliser les différents travaux dans les écoles et cantines-garderies.

Sur la commune de Salignac compte tenu de l'importance des travaux (peinture des clôtures notamment) un agent sera recruté à mi-temps pour le mois d'Août au SMIC horaire en vigueur.

***Le Conseil communautaire est d'accord à l'unanimité***

Monsieur le président indique que cette période estivale serait également l'occasion de repeindre les boiseries extérieures de l'école garderie de Salignac et réaliser les travaux de rénovation de l'ancienne salle de classe d'Aubignosc.

Ces travaux sont en attente de devis mais pourraient se chiffrer à plus de 20 000€ HT.

Le bureau n'a délégué que pour les marchés inférieurs à 20 000 € HT aussi par souci de réactivité, Monsieur le président demande aux membres du conseil communautaire de donner délégation au bureau pour retenir la meilleure offre concernant ces travaux.

***Le Conseil communautaire est d'accord à l'unanimité pour donner délégation au bureau pour retenir la meilleure offre.***

## **5. PARTICIPATION PAYS**

Dans l'attente des éléments chiffrés du pays le conseil avait prévu au budget une participation au pays semblable à celle de l'année dernière, soit près de 8000€ sans pour autant prendre de délibération.

Ces éléments ayant depuis été transmis notre participation porterait sur les programmes suivants :

- Qualité environnementale : 320 €,
- Ingénierie Pays : 1 500 €,
- Prospective territoriale : 1 100

Soit une participation totale de 2920€

***Approbation à l'unanimité pour une participation de 2 920 €***

## **6. TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES : année scolaire 2011-2012**

Comme chaque année les tarifs des restaurants scolaires sont soumis à l'augmentation en fonction de l'indice des prix à la consommation. Le prix d'achat des repas, pour la communauté de communes, passe donc de 3.48 TTC à 3.58 TTC.

Les années précédentes le conseil a décidé de ne pas appliquer cette hausse aux familles. Seule la tarification adulte a été modifiée.

***À l'unanimité, le conseil décide de ne pas répercuter l'augmentation du prix des repas pour les enfants, elle sera prise en charge par la CCLVD. En revanche, pour les adultes le tarif sera de 3,60 € au lieu de 3,50 €.***

***Les tarifs suivants sont donc validés à l'unanimité: 1er enfant : 3,00 € A partir du 2ème enfant : 2,70 € Adulte : 3,60 €.***

***Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la convention correspondante avec la commune d'Entrepierres afin de prendre en compte l'évolution de prix des repas pour l'année scolaire 2011-2012.***

## **7. POSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LURE VANCON DURANCE SUR LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Suite à la proposition de schéma de développement de la coopération intercommunale de madame la préfète, les collectivités sont invitées à faire connaître leur position sur ce schéma avant le 21 Juillet 2011.

Le schéma départemental de la coopération intercommunale prévoit le rattachement de notre communauté avec celle de la Moyenne Durance et la commune des Mées en s'appuyant sur le périmètre du pays Durance Provence.

Le projet semble relativement cohérent, tout au moins d'un point de vue géographique mais posent de nombreux problèmes sur le plan financier ainsi qu'au niveau des compétences de la future ou éventuelle communauté ...

Monsieur LAUFERON propose de demander au bureau d'étude ELAN Développement qui a fait une étude sur l'intercommunalité de venir nous présenter leurs conclusions.

Il procède à la lecture d'un projet de délibération.

***Après débat et quelques modifications le Conseil Communautaire adopte la délibération suivante***

1. Rien dans la loi n'oblige Madame la préfète à procéder à cette fusion puisque le seuil de 5000 habitants ne concerne pas les zones de montagne

2. Nous nous sommes constitués en CC pour travailler ensemble et mettre en commun notre réflexion, nos stratégies, nos moyens financiers et humains. Notre choix a été guidé par la volonté de doter la CC des compétences adaptées aux besoins ressentis par les élus et la population.

Après avoir fait l'inventaire des services apportés par la CC de Moyenne Durance et la CC du Sisteronais, nous avons constaté que les services que nous attendions ne faisaient pas partie de leurs compétences et que nous n'avions pas les moyens d'influencer leurs décisions d'évolution.

D'autre part, nous ne pouvions pas accepter la fiscalité additionnelle que ces deux communautés de communes avaient choisie. Nous voulions une fiscalité à T.P unique, ce que Sisteron n'accepte pas et que la Moyenne Durance ne pratiquait pas à l'époque.

3. Les délais impartis aux communautés de communes du département pour prendre une telle décision sont trop courts. Elles n'auront pas le temps de :
  - Négocier avec leurs futurs partenaires les compétences dont elles souhaiteraient doter les futurs EPCI, pas plus que de l'intérêt communautaire de celles-ci
  - Evaluer les conséquences fiscales à court et à moyen terme de telles fusions
  - Analyser la gouvernance d'EPCI gérés par des conseillers communautaires totalement différents avec des représentations très défavorables aux communes rurales.
  - Donner les garanties indispensables d'un emploi identique au personnel des communes et Communauté de communes

***En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :***  
***- Refuse la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale***  
***- Propose le maintien de la CCLVD en l'état***

## **8. REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES ET ORDRES DE MISSION PERMANENTS**

Les agents en charge de la régie de la cantine garderie Mme GARGANO, Mme TORRES, et Mme MEDRANO sont amenées à se déplacer régulièrement : pour acheter des produits alimentaires et divers matériels pour la garderie mais aussi pour déposer la régie en trésorerie.

Il est donc proposé de rembourser les frais de déplacement afférents au service (à partir de leur lieu de travail) et de réaliser des ordres de mission permanents pour ces mêmes agents.

***Approbation à l'unanimité***

## **9. CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

La loi de finances 2010 rend obligatoire la création des commissions intercommunales des impôts directs à compter du 1er janvier 2012. Elle doit être créée par délibération avant le 1er octobre 2011.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- Le président de l'EPCI
- Et dix commissaires titulaires

Le conseil communautaire doit établir une liste de vingt noms de commissaires titulaires et vingt noms de commissaires suppléants avec une répartition équitable des communes représentées et des contribuables représentés (contribuables au titre de la CFE, de la TH, du FB, du FNB...).

Cette liste est établie sur proposition de nos communes membres.

Ces représentants doivent réunir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 25 ans
- être français ou membre de l'union européenne
- jouir de ses droits civils
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales des communes membres
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour travailler en commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de l'EPCI.

A partir de cette liste, 20 commissaires seront désignés par le directeur départemental des Finances publics.

Ils auront la charge de statuer notamment sur l'évaluation foncière des locaux professionnels et

désigner les locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux.  
Les commissions communales demeurent mais ne statueront que sur les logements d'habitation.

***Approbation à l'unanimité pour créer une commission intercommunale des impôts directs  
Charge le président de récupérer auprès des communes, une liste de 8 représentants pour  
chaque commune afin d'établir la liste des 20 commissaires titulaires et vingt  
commissaires suppléants.***

## **10. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN VERTU DE SES DELEGATIONS**

Le bureau a retenu l'entreprise de maçonnerie Alain Gondran pour un montant de 7788€ HT pour refaire le cabanon de la cour d'école de Montfort.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

Suite au Conseil d'école du RPI CVSD/AUBIGNOSC du 14 juin, notification des travaux à réaliser dans les écoles pendant les vacances scolaires.

La séance est levée à 20H

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 23 JUIN 2011**

**M. Michel LAUFERON**

**Mme Isabelle MORINEAUD**

**M. Christian TRABUC**

**M. Paul ROUCAUD**

**M. Alain BOSCO**

**Mme Nicole PETIT**

**Mme Marie-José ESTUBIER**

**M. Michel FLAMEN D'ASSIGNY**

**M. Alain RAVEL**

**M. Patrick HEYRIES**

**Mme Yvette PELEGRINA**

**M. René AVINENS**

**Mme CESARINI Nathalie**

**M. Frédéric ROBERT**